

## AVIS PUBLIC

**A**VIS PUBLIC est, par les présentes, donnée par la soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière:

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement n° 388 concernant la répartition des coûts des travaux effectués dans le cours d'eau Lizotte et les modalités de remboursement à la Municipalité.

1. **QUE** lors de la séance tenue le 5 septembre 2023, le Conseil de la Municipalité a présenté le projet de « **Règlement numéro 388 concernant la répartition des coûts des travaux effectués dans le cours d'eau Lizotte et les modalités de remboursement à la Municipalité** »
2. **QUE** ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 à 20h00;
3. **QUE** le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 395, chemin des Sables Est, Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.



Isabelle Michaud,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité.

**EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 6<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.**



Isabelle Michaud,  
Directrice générale et greffière-trésorière